

# VAR HABITAT – OPH DU VAR

**Siège Social : Avenue Pablo Picasso – 83160 LA VALETTE DU VAR**  
**Adresse postale : B.P. 29 – 83040 TOULON CEDEX 9**

## EXTRAIT

34

du Registre des Délibérations du Conseil d'Administration de  
VAR HABITAT – OPH DU VAR

SEANCE du **28 JUIN 2024**

**Objet de la délibération :**

**LA GARDE  
– RESIDENCE « PAUL  
LANGEVIN » CESSION  
DE PARCELLE ET  
ANNULATION DE  
SERVITUDE**

Le Conseil d'Administration de VAR HABITAT – OPH DU VAR  
conformément à son Règlement Intérieur s'est réuni à :  
LA VALETTE DU VAR

sous la présidence de : **M. Thierry ALBERTINI**

ADMINISTRATEURS EN EXERCICE : **22** (suite au décès  
soudain d'un administrateur)

**Présents :** Thierry ALBERTINI, Catherine BASCHIERI, Michèle  
BUGEAU, Dominique CAPITAINE, Solange CHIECCHIO,  
Carmen COINTREL, Thierry DOREAU, Patrick EVEILLEAU,  
Jeannine GHIO, Loïc GUILLEUX, Josée MASSI, Serge  
PELLEGRIN, Jacques PEYROT, Valérie RIALLAND.

Christian BRIEL ayant donné pouvoir à J GHIO  
Dalila CHOUIAH ayant donné pouvoir à L GUILLEUX  
Patrick DEBIEUVRE, ayant donné pouvoir à T ALBERTINI  
Marc ESPONDA, ayant donné pouvoir à D CAPITAINE  
Marc LAURIOL, ayant donné pouvoir à T ALBERTINI

**Absents et excusés :** Martine ARENAS, Delphine GROSSO,  
Dominique LAIN.

**Représentant du CSE :** Didier D'HOTEL, Stéphanie MANETTI

**Commissaire du gouvernement :** Frédéric LOUBEYRE  
(DDTM du Var)

Monsieur le Président dit :

Chers Collègues,

La Commune est propriétaire d'une parcelle de terre sur l'emprise de notre  
résidence Paul Langevin, sur laquelle se situe partiellement l'ancien local des jeunes,  
aujourd'hui non exploité.

Un projet de jardins familiaux est à l'étude et l'emprise de ces derniers est  
constituée partiellement par la parcelle appartenant à la Ville.

La réalisation d'un tel projet étant dans l'intérêt de nos locataires, l'acquisition se  
fera à l'euro symbolique.

La parcelle objet de la cession est la suivante :

Commune : LA GARDE  
Section : AS  
Numéro : 375 pour 49 m<sup>2</sup>

Il conviendra également d'annuler la servitude de passage bénéficiant à la Commune pour accéder à la parcelle AS 375 et grevant les voies de la résidence

Je vous demande de bien vouloir autoriser :

- L'acquisition de la parcelle susvisées à l'euro symbolique,
- L'annulation de la servitude de passage au profit de la Commune,
- Le Directeur Général à régulariser tous les actes nécessaires à la réalisation de l'opération

Le Conseil d'Administration après avoir entendu l'exposé de son Président, l'adopte à l'unanimité et le transforme en délibération, accordant ainsi les autorisations sollicitées.

Le Président,

Thierry ALBERTINI